

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS (Conformément à l'article L 2121-25 modifié du CGCT) DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SATURNIN DU LUNDI 8 AVRIL 2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

 $\frac{\text{D\'elib\'eration N°1/AG: Tableau des effectifs: Cr\'eation d'un emploi de Charg\'e}{\text{De projets}}$

EXAMINÉE LE 8 AVRIL 2024

DÉCISION : APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

<u>DÉLIBÉRATION N°2/AG : DÉLIBÉRATION INSTAURANT UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE POUR CERTAINS AGENTS PUBLICS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE</u>

EXAMINÉE LE 8 AVRIL 2024

DOÉCISION: APPROUVÉE PAR 17 VOIX POUR ET 1 CONTRE

<u>DÉLIBÉRATION N°3/AG : DÉLIBÉRATION MODIFIANT LE RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.)</u>

EXAMINÉE LE 8 AVRIL 2024

DÉCISION: APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DÉLIBÉRATION N°4/AG: DÉLIBÉRATION SUR LE TEMPS DE TRAVAIL (1607 H)

EXAMINÉE LE 8 AVRIL 2024

<u>DÉLIBÉRATION N°5/AG: DÉLIBÉRATION ADOPTANT LA CONVENTION D'ACQUISITION, D'INSTALLATION DE MAINTENANCE ET DE MISE A DISPOSITION DE VIDÉO-PROTECTION LE MANS MÉTROPOLE</u>

EXAMINÉE LE 8 AVRIL 2024

DÉCISION: APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

<u>DÉLIBÉRATION N°6/AG: TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE DE LA PUBLICITÉ AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE LE MANS MÉTROPOLE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024</u>

EXAMINÉE LE 8 AVRIL 2024

<u>D</u><u>ÉCISION</u>: APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

FINANCES

<u>DÉLIBÉRATION N° 1/FINANCE : EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR M. MARTIN RECEVEUR PRINCIPAL POUR L'ANNÉE 2023</u>

EXAMINÉE LE 8 AVRIL 2024

<u>D</u>OÉCISION: APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DÉLIBÉRATION N°2/FINANCE: EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

EXAMINÉE LE 8 AVRIL 2024

DOÉCISION: APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

<u>DÉLIBÉRATION N°3/FINANCE: AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023</u>

Résultat à affecter :

1 568 373,78 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

Réserve d'investissement (R 1068):

491 038,60 €

EXAMINÉE LE 8 AVRIL 2024

<u>D</u>OÉCISION: APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

<u>DÉLIBÉRATION N°4/FINANCE</u>: <u>DÉCISION MODIFICATIVE N°1</u>

EXAMINÉE LE 8 AVRIL 2024

DOÉCISION: APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DÉLIBÉRATION N°5/FINANCE: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

EXAMINÉE LE 8 AVRIL 2024

<u>D</u><u><u></u><u>**'ÉCISION'</u> : APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS Pas d'augmentation des taux pour 2024. Les taux sont ainsi définis</u></u>**

☼ Taxe foncière propriété bâtie
☼ Taxe foncière propriété non bâtie
☼ Taxe d'habitation
10,73 %

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

<u>DÉLIBÉRATION N°1/URBA : VENTE DE LA PARCELLE ZP 456 SITUÉE RUE DE VILLENEUVE D'UNE SUPERFICIE de 2 040 m² A LA SOCIÉTÉ DATAGREX</u>

EXAMINÉE LE 8 AVRIL 2024

<u>DOÉCISION</u>: APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS